

CLIMBING ESCALADE CANADA

Sélections des équipes d'événements 2021-2024

OCTOBRE 2022

VEUILLEZ NOTER : CE DOCUMENT DÉCRIT LE CADRE DE LA SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉVÉNEMENTS TOUT AU LONG DU CYCLE OLYMPIQUE 2021-2024.

Définition

Les ÉQUIPES D'ÉVÉNEMENTS désignent les athlètes qui représentent le Canada aux compétitions internationales et continentales. Les sélections à ces événements sont distinctes des sélections au Programme de haute performance (PHP).

Ce document décrit le cadre de sélection des équipes d'événements pour le cycle olympique 2021-2024.

Les détails spécifiques (dates, critères et quotas) pour chaque année du cycle seront publiés séparément sur le site Web de CEC.

Aperçu

CEC approuvera soigneusement la participation d'athlètes canadiens à des événements. L'objectif est d'assurer une occasion de compétition significative pour laquelle les athlètes sont physiquement et mentalement prêts, tout en assurant la haute performance des athlètes canadiens sur la scène mondiale.

CEC sélectionne des équipes d'événements pour les compétitions suivantes :

- Grands Jeux - Jeux olympiques, Jeux panaméricains, Jeux mondiaux multisports
 - Les critères de sélection pour ces événements sont déterminés par les organes directeurs de chacun d'eux (par exemple, le CIO pour les Jeux olympiques).
- Championnats du monde de l'IFSC, Coupes du monde et événements des séries panaméricaines
- Événements supplémentaires de la série Continentale

Principes et processus

A. Équipes des événements senior

Les sélections seront basées sur le classement national continu (CNC) et sur les quotas d'événements des organes directeurs.

Les sélections d'équipes pour les événements seront effectuées à plusieurs reprises au cours de l'année civile. Cela permet un mouvement dans le CNC et des possibilités pour plus d'athlètes d'être sélectionnés pour des événements.

Les dates et les détails de la sélection des équipes de TOUS les événements seront publiés au moins deux mois avant le premier événement international de l'année civile.

La notification de la sélection d'une équipe d'événement sera faite au moins un mois à l'avance, mais tous les efforts seront faits pour positionner les sélections d'équipe d'événement aussi longtemps à l'avance que possible.

B. Progression du cycle olympique :

B.1 Années 1 et 2

Offrir des possibilités de participation aux Coupes du Monde de l'IFSC au plus grand nombre d'athlètes possible :

- Les athlètes seront sélectionnés pour un nombre limité d'événements, avec les exceptions suivantes.
 - Athlètes parmi les 40 meilleurs du classement mondial au moment de chaque sélection d'équipe d'événement : pas de limite d'événements. S'applique uniquement aux classements mondiaux des disciplines individuelles.
 - Si le nombre d'athlètes canadiens parmi les 40 meilleurs du classement mondial est supérieur au quota disponible, les sélections seront effectuées en fonction du classement mondial le plus élevé.

2022 : Sélection des équipes d'événements de Coupe du monde

CEC a un quota de cinq athlètes par genre et par discipline à chaque Coupe du monde pour 2022.

Vitesse

- Les cinq meilleurs au CNC au moment de la sélection de l'équipe d'événement.

Bloc et difficulté

- Les trois premières places du quota – du CNC de la discipline individuelle applicable (c'est-à-dire Coupe du monde (Bloc), trois premières sélections de CNC de bloc)
- Places de quota 4 et 5 - athlètes les mieux classés du CNC combiné qui n'ont pas déjà été sélectionnés via l'article 3.1.1.1.6 ci-dessus.

B.2 Année 3 - Qualification olympique - 2023

Objectifs :

1. Priorité à la qualification pour Paris 2024
 1. Identifier et donner l'occasion aux athlètes présentant une probabilité réaliste de qualification sur le parcours olympique de Paris, y compris les Jeux panaméricains de 2023.
 2. Suivre les performances pour s'assurer que les athlètes restent « sur la bonne voie » dans le parcours de qualification olympique.
2. Offrir des occasions aux athlètes de la prochaine génération (NextGen) en vue des Jeux olympiques de Los Angeles 2028.
 1. Identifier les athlètes qui présentent un potentiel pour la qualification aux Jeux de Los Angeles 2028.
 2. Offrir la possibilité d'acquérir une expérience de la Coupe du monde, en tenant compte des considérations importantes suivantes :
 1. L'état de préparation de l'athlète - tel qu'il ressort des résultats et d'autres mesures.

2. Développement de l'athlète – harmoniser le nombre de sélections sur le programme d'entraînement, les plans de performance et les objectifs de développement à long terme.
3. Maximiser le quota supplémentaire pour la saison 2024 de Coupe du monde de l'IFSC.

2023 : Sélections des équipes pour les Coupes du monde (CM) et les Championnats du monde (ChM)

Coupes du monde :

CEC a un **quota de base** de deux athlètes par sexe et par discipline à chaque Coupe du monde (CM) de l'IFSC pour 2023. Une place de quota supplémentaire (extra) sera accordée à chaque athlète canadien(ne) classé(e) parmi les 40 meilleurs du Classement mondial (CUWR) de l'IFSC pour la discipline donnée à la fin de la saison 2022.

Championnats du monde - août

CEC dispose d'un quota fixe de cinq athlètes par genre dans chacun des domaines suivants :

1. Vitesse
2. Bloc
3. Difficulté

Sélections de l'équipe de vitesse

Coupes du monde de l'IFSC (CM)

Quota de base (2). Par ordre de priorité :

- Athlètes de l'équipe olympique (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de vitesse de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlètes de l'équipe nationale (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de vitesse de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlète suivant le plus mieux classé au CNC de vitesse au moment de la sélection de l'équipe d'événement et qui a satisfait aux critères de temps applicables.

Quota supplémentaire. Par ordre de priorité :

- *Droit de premier refus à l'athlète qui a gagné le quota supplémentaire.
 - L'athlète suivant(e) au CNC de vitesse de CEC qui a atteint les critères de temps applicables.

* CEC se réserve le droit d'utiliser le quota supplémentaire pour un(e) autre athlète dans le but d'obtenir des places supplémentaires parmi les 40 meilleurs et donc un quota supplémentaire pour la saison 2024. Cette décision ne sera prise qu'APRÈS consultation avec l'athlète qui a obtenu la place supplémentaire pour 2023.

Championnats du monde de l'IFSC (ChM)

Par ordre de priorité :

- Athlètes de l'équipe olympique (s'il y en a, dans l'ordre de classement mondial (CUWR) de vitesse de l'IFSC au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM).
- Athlètes de l'équipe nationale (s'il y en a, dans l'ordre de classement mondial (CUWR) de vitesse de l'IFSC au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM).

- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de vitesse de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement ChM qui a satisfait aux critères de temps applicables.

Sélection de l'équipe de Bloc et de l'équipe de Difficulté

Coupes du monde de l'IFSC (CM)

Quota de base (2). Par ordre de priorité :

- Athlètes de l'équipe olympique (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlètes de l'équipe nationale (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement si :
 - l'athlète répond à l'un des critères suivants :
 - parmi les 60 meilleurs du classement mondial (CUWR) de combiné de l'IFSC
 - parmi les 45 meilleurs du classement mondial (CUWR) de Bloc ou de Difficulté de l'IFSC
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de CEC pour la discipline individuelle.

Quota supplémentaire. Par ordre de priorité :

- *Droit de premier refus à l'athlète qui a gagné le quota supplémentaire.
- Athlètes de l'équipe olympique (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlètes de l'équipe nationale (s'il y en a, dans l'ordre du CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement).
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe d'événement si :
 - l'athlète répond à l'un des critères suivants :
 - parmi les 60 meilleurs du classement mondial (CUWR) de combiné de l'IFSC
 - parmi les 45 meilleurs du classement mondial (CUWR) de Bloc ou de Difficulté de l'IFSC
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de CEC pour la discipline individuelle.

* CEC se réserve le droit d'utiliser le quota supplémentaire pour un(e) autre athlète dans le but d'obtenir des places supplémentaires parmi les 40 meilleurs et donc un quota supplémentaire pour la saison 2024. Cette décision ne sera prise qu'APRÈS consultation avec l'athlète qui a obtenu la place supplémentaire pour 2023.

Championnats du monde de l'IFSC (ChM)

Disciplines individuelles - Bloc, Difficulté

Places de quota 1 à 3. Par ordre de priorité :

- Athlètes de l'équipe olympique (s'il y en a, dans l'ordre de leur classement mondial (CUWR) de combiné de l'IFSC au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM).
- Athlètes de l'équipe nationale (s'il y en a, dans l'ordre de leur classement mondial (CUWR) de combiné de l'IFSC au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM).
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) du CNC de combiné de CEC au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM si :
 - l'athlète répond à l'un des critères suivants :

- parmi les 60 meilleurs du classement mondial (CUWR) de combiné
- parmi les 45 meilleurs du classement mondial (CUWR) de Bloc ou de Difficulté
- parmi les 60 meilleurs à la fois au classement mondial (CUWR) de Bloc et de Difficulté
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de CEC pour la discipline individuelle.

Places de quota 4 et 5. Par ordre de priorité.

- Athlète le (ou la) mieux classé(e) au classement mondial pour la discipline individuelle de la saison 2023 de l'IFSC au moment de la sélection de l'équipe d'événement des ChM.
- Athlète suivant(e) le (ou la) mieux classé(e) au CNC de CEC pour la discipline individuelle au moment de la sélection de l'équipe pour les ChM.

Clause de préparation de l'athlète

Afin d'assurer le meilleur développement possible des athlètes et la meilleure utilisation possible des ressources, CEC évaluera la préparation des athlètes à la compétition dans le cadre de TOUTES les sélections aux compétitions internationales. La « préparation » sera évaluée dans deux domaines :

1. Préparation à la performance - il s'agit des preuves qui indiquent la capacité à répondre aux exigences de performance à ce niveau. Elle est particulièrement importante pour les jeunes athlètes afin de garantir une progression et un développement positifs. La préparation à la performance est évaluée par le biais de résultats et/ou de classements récents.
2. Préparation physique - il s'agit de la preuve de la préparation physique, technique et tactique, comme en témoignent les plans d'entraînement, les journaux, la participation et les performances dans le cadre de récents entraînements ou camps d'équipe et les rapports des entraîneurs personnels.

Les athlètes qui ne répondent pas ET ne maintiennent pas les critères de préparation décrits ci-dessous ne seront pas autorisés à concourir.

Les athlètes en position de remplacement (c'est-à-dire en position d'être sélectionnés si un autre athlète se blesse ou décline) doivent prêter une attention particulière à cette clause de préparation.

Critères de préparation :

A. Équipes olympiques et nationales

I. Critères de préparation physique :

1. Le critère pour obtenir et conserver le statut de sélection olympique et nationale est la preuve de la préparation à la performance. Aucun autre critère ne s'applique à ces équipes.

II. Critères de préparation à la performance :

1. Les athlètes doivent montrer la preuve d'un plan d'entraînement physique qui a été préparé en consultation avec un(e) entraîneur(e) personnel(le) ou d'équipe nationale. Ce plan d'entraînement doit inclure :
 - a. Entraînement physique (à la fois spécifique au sport/à la discipline et général)
 - b. Entraînement technique et tactique (spécifique à la ou aux disciplines pour lesquelles l'athlète a été sélectionné).
 - c. Préparation à la performance mentale
2. Les athlètes doivent montrer la preuve que le plan a été suivi (journal de bord ou journal de l'athlète).

3. Les athlètes doivent prouver qu'ils s'entraînent dans des installations qui reproduisent les exigences de la ou des disciplines pour lesquelles ils ont été sélectionnés (c'est-à-dire un mur de vitesse de 15 m, un mur de difficulté abrupte ou un mur d'entraînement équivalent, un mur de blocs avec des blocs de niveau IFSC ou un mur d'entraînement équivalent).

B. Équipe nationale de développement

I. Critères de préparation à la performance :

1. 16 à 20 ans (âge à la fin de la saison IFSC en cours). Un (1) des éléments suivants :
 - a. Demi-finale de la dernière CMJ
 - b. Parmi les cinq meilleurs à la dernière compétition senior de HP
 - c. Parmi les 10 meilleurs à la Série de la Coupe nord-américaine (NACS) senior au cours des 12 derniers mois
 - d. Résultat parmi 70 % des meilleurs parmi les participants aux Coupes du monde de l'IFSC au cours des 12 derniers mois.
 - e. Les athlètes âgés de 16 à 20 ans seront limités à un maximum de trois Coupes du monde dans une même discipline et à cinq Coupes du monde au total par saison. Cette limite vise à assurer un équilibre optimal entre le développement (expérience de la Coupe du monde) et la santé de l'athlète (gestion de la fatigue et du bien-être mental).
 1. Les athlètes qui obtiennent au moins un résultat parmi les 60 % meilleurs parmi les participants peuvent demander une exemption pour participer à d'autres événements de CM. Cette exemption sera accordée par le DHP après une discussion/consultation détaillée avec les personnes suivantes :
 - Athlète
 - Parents
 - Entraîneur(e) personnel(le)
 - Entraîneurs CEC
 - CEC et/ou athlète ÉSI/Médical
 - et un examen des mesures de performance des athlètes.
2. 21 ans et plus. Un (1) des éléments suivants :
 - a. Parmi les trois meilleurs à la dernière compétition senior de HP
 - b. Parmi les six meilleurs à la Série de la Coupe nord-américaine (NACS) senior au cours des 12 derniers mois
 - c. Résultat parmi 55 % des meilleurs parmi les participants aux Coupes du monde de l'IFSC au cours des 12 derniers mois.

II. Critères de préparation physique :

4. Les athlètes doivent montrer la preuve d'un plan d'entraînement physique qui a été préparé en consultation avec un(e) entraîneur(e) personnel(le) ou de l'équipe nationale. Ce plan d'entraînement doit inclure :
 - a. Entraînement physique (à la fois spécifique au sport/à la discipline et général)
 - b. Entraînement technique et tactique (spécifique à la ou aux disciplines pour lesquelles l'athlète a été sélectionné).
 - c. Préparation à la performance mentale
5. Les athlètes doivent montrer la preuve que le plan a été suivi (journal de bord ou journal de l'athlète).
6. Les athlètes doivent prouver qu'ils s'entraînent dans des installations qui reproduisent les exigences de la ou des disciplines pour lesquelles ils ont été sélectionnés (par exemple, mur de vitesse de 15 m, mur de difficulté abrupte ou mur d'entraînement équivalent, mur de blocs avec blocs de niveau IFSC ou mur d'entraînement équivalent).

B.3 Année 4 - Année olympique

- Sélection prioritaire pour l'équipe olympique
 - Si le nombre d'athlètes de la sélection olympique est supérieur au quota disponible, la priorité sera donnée aux athlètes qualifiés pour les Jeux olympiques.

- Normes minimales de performance
 - **Vitesse** - en plus de répondre aux directives ci-dessus pour la sélection, les athlètes de vitesse seulement doivent réaliser des temps minimums (établis en compétition officielle). Ces temps seront publiés chaque année.

B.4 Maintien du statut de sélection prioritaire pour les équipes olympiques et nationales

- Un(e) athlète sélectionné(e) au sein d'une équipe olympique et nationale continuera à bénéficier d'une sélection prioritaire pour les événements de l'IFSC jusqu'à ce que son (ses) classement(s) mondial(aux) tombe(nt) sous le seuil des critères de sélection de l'équipe correspondante pendant 60 jours ou deux événements admissibles au classement mondial de l'IFSC, selon la première éventualité.

C. Équipes d'événements Jeunesse

CEC reçoit un nombre prédéterminé de places de quota pour chaque niveau et type d'événement international :

Pour les Championnats du monde jeunesse annuels de l'IFSC, CEC reçoit un quota de trois athlètes pour chaque discipline dans chaque catégorie d'âge et dans chaque catégorie de sexe (c.-à-d., Vitesse Jeunesse B Femmes - trois athlètes canadiennes peuvent être inscrites).

Les sélections des équipes pour les événements internationaux seront effectuées comme suit :

C.1 Jeunesse B

- Classements finaux aux Championnats nationaux jeunesse.

C.2 Jeunesse A et Junior

- Première priorité (maximum de deux sélections) : Athlètes classés parmi les six meilleurs du PHP senior au 1er avril 2023.
- Deuxième priorité : Les places restantes dans les catégories Jeunesse A et Junior qui n'ont pas été pourvues dans le cadre de la première priorité ci-dessus seront sélectionnées sur la base du classement des Championnats nationaux jeunesse.

Soutien à l'équipe d'événement

CEC soutiendra les équipes d'événement à l'occasion de certaines compétitions avec un minimum d'un(e) officiel(le) d'équipe.

Les athlètes peuvent assister à certains événements sans les officiels de l'équipe à la discrétion du DHP et de l'entraîneur(e)-chef du PHP après avoir pris en considération les facteurs suivants :

- Lieu de l'événement
- Logistique du voyage et de l'hébergement
- Préparation de l'athlète (maturité, autonomie, expérience),
- Présence d'un soutien personnel
 - Le soutien personnel comprend la famille et/ou les entraîneurs personnels. Veuillez noter que ces personnes ne peuvent pas recevoir la désignation officielle d'Équipe Canada dans le but d'entrer sur le site (isolement, etc.) ou de déposer des appels.
- Tendances en matière de performance de l'athlète

Voyage et hébergement

Les politiques et directives relatives au voyage et à l'hébergement des équipes seront détaillées dans l'accord de l'athlète.